

Pandémie Covid-19

# Démantèlement de notre démocratie

par le professeur Paul Vogt,\* Suisse



Paul R. Vogt.  
(Photo mad)

*La pandémie Covid-19 a fait l'objet d'abus politiques, économiques et financiers. Pourtant, l'analyse qui aurait dû être faite depuis longtemps n'a pas lieu. On ne discute ni de l'effet limité des vaccins ni du privilège accordé à l'alliance de vaccination Gavi.*

*Le Covid-19 était-il une contrefaçon? Un «rien» organisé? Une fraude mondiale? A l'hôpital universitaire de Zurich, pendant la 1re et la 2e vague – comme ailleurs – une majorité des lits des unités de soins intensifs étaient occupés par des patients Covid-19, et jusqu'à 100 patients ont été traités dans l'unité régulière. Aucun de mes collègues n'avait jamais vu autant de patients présentant les mêmes symptômes, les mêmes résultats au scanner des poumons et submergeant nos services de soins intensifs et de soins réguliers. Cette infection était bien réelle.*

Mais la pandémie a été utilisée à mauvais escient sur le plan politique, économique et financier, alimentée par nos médias avides de sensationnalisme. Des taskforces autoproclamées ont empêché des projets de recherche qui tentaient de traiter cette infection avec une combinaison de médicaments bon marché – et ce à un moment où aucun vaccin n'existait encore. Elles ont ainsi ouvert la voie à des vaccins qui n'existaient pas encore et qu'elles ont désignés comme la seule option à laquelle il n'y avait pas d'alternative – des vaccins qui, notons-le, ne remplissent pas les critères d'une vaccination.

L'effet limité des vaccins est prouvé: ils ne peuvent empêcher ni les maladies répétées ni la transmission du virus. La question se pose de savoir si les vaccins sont plus efficaces que les thérapies combinées médicamenteuses favo-

rables. Après tout, ils ont réduit la probabilité de symptômes graves.<sup>1</sup>

En 2020, il y a eu 9300 morts: le premier patient positif au Covid-19 en Suisse a été découvert le 25 février 2020, la première vaccination a eu lieu le 23 décembre 2020. Mais que s'est-il passé entre ces deux dates? Pendant ces dix mois (et même après), toute forme possible de thérapie combinée médicamenteuse a été réprimée. Les autorités n'ont montré aucun intérêt pour ne serait-ce qu'évaluer une telle thérapie, malgré les propositions concrètes de plusieurs grandes universités américaines.<sup>2</sup> La raison de ce désintérêt réside dans le document «21 U.S. Code § 360bbb-3», «Authorization for Medical Products for Use in Emergencies», qui est de facto important également pour d'autres pays. Il y est stipulé qu'une autorisation d'urgence pour un nouveau médicament (ou un nouveau vaccin) n'est autorisée que s'il n'existe «aucune alternative adéquate, reconnue et existante à ce produit».<sup>3</sup>

## Des contrats de vente caviardés

Mais il y avait les contrats avec les entreprises pharmaceutiques *Moderna*, *Pfizer*, etc. Celles-ci savaient depuis des décennies que des recherches avaient été menées sans succès sur un vaccin contre la protéine spike du coronavirus.<sup>4</sup> Sur le site de l'*Office fédéral de la santé publique* (OFSP), il est désormais possible de consulter ces contrats de vente; toutefois, ils sont en grande partie caviardés, ce qui est indigne d'une démocratie directe. Que faut-il cacher? Que les fournisseurs de vaccins refusent toute responsabilité pour leurs produits, que les contribuables suisses paient pour les vaccins un prix plus élevé que les citoyens de l'UE, que les partenaires contractuels ne peuvent pas être tenus pour responsables en cas de dommage, que le prix complet doit être payé même si les vaccins devaient être retirés (pour quelle raison que ce soit)? Et que ces règles s'appliquent également aux livraisons de vaccins qui ont été adaptés en cas d'apparition d'une mutation virale?

Trois ans et demi après le premier cas positif de Covid-19, il est temps de révéler les parties

\* Paul Vogt est spécialiste en chirurgie cardio-vasculaire, travaille comme consultant senior pour le groupe Hirslanden et est depuis 23 ans professeur invité à l'Université des sciences et technologies de Huazhong et professeur invité au Tongji Medical College à Wuhan. Voir aussi: <https://herzchirurgie-paulvogt.ch>

noircies des contrats, de discuter de la valeur des vaccins et de leur rapport qualité-prix et d'évaluer le «comment continuer?» dans le scénario d'une nouvelle mutation de la Covid-19. Sans transparence et sans présentation complète des nombreux effets secondaires, la recommandation d'une nouvelle vaccination est un «no-go» absolu, compte tenu des interventions encore peu claires du vaccin dans la physiologie de différents organes (y compris le cerveau). Mais ceux qui, après trois ans et demi, attendent de la transparence dans le traitement politique et scientifique seront déçus. Il y a pourtant d'importantes questions en suspens:

- Dans quel but et pour quelles prestations la *Fondation Bill & Melinda Gates* fait-elle don de 600 000 dollars US à *Swissmedic*, l'autorité d'autorisation et de surveillance des produits thérapeutiques?
- Pourquoi le Conseil fédéral a-t-il offert en 2009 un terrain à Genève ainsi que 30 millions de francs des contribuables à Gavi – «Alliance du vaccin» –, qui s'occupe de programmes de vaccination dans les pays en développement et qui est également soutenue par la *Fondation Gates*? Pourquoi des représentants des fournisseurs de vaccins siègent-ils au conseil d'administration de Gavi?
- Pourquoi le Conseil fédéral accorde-t-il à Gavi une quasi-extraterritorialité dans l'accord? Pourquoi les autorités suisses n'ont-elles aucun droit d'accès au site et au bâtiment de Gavi? Pourquoi l'organisation, y compris les membres du conseil de fondation et les collaborateurs de Gavi, obtient-elle du Conseil fédéral l'immunité de juridiction et peut-elle disposer librement de tous les biens sans aucun contrôle?

Retenons encore une fois ceci: notre Conseil fédéral a accordé, sans discussion ni vote au Parlement, le statut de territoire extraterritorial à une organisation privée sans légitimité démocratique. Depuis 2011, Gavi est financé par différents gouvernements avec un total de 23 milliards de dollars d'impôts.

### **Etranges exercices de pandémie et démantèlement de la démocratie**

Un autre point mérite d'être mentionné: en 2017, l'*Organisation mondiale de la santé* (OMS) a examiné si la Suisse était préparée à une pandémie. Il est intéressant de noter que l'hypothèse retenue était celle d'une pandémie de grippe pour la-

quelle un vaccin serait disponible au bout de six mois. L'OMS a ensuite émis plusieurs recommandations: il faudrait notamment veiller à ce qu'aucune fausse opinion ne soit annoncée dans le cadre de la pandémie. En février 2019, un exercice de pandémie a été organisé lors de la *Conférence sur la sécurité de Munich*, et en octobre 2019, l'*Event 201* à New York a simulé une pandémie de coronavirus à l'échelle mondiale. Puis, trois mois plus tard, un «nouveau» virus Covid est apparu de manière totalement surprenante – une coïncidence incroyable? De plus, le virus n'a été officiellement «baptisé» Covid-19 par l'OMS qu'en avril 2020, bien qu'une documentation sur la recherche «Covid-19» ait été publiée dès l'automne 2019.

La prochaine étape devrait être la signature, en mai 2024, du *Traité sur les pandémies*<sup>5</sup> présenté par l'OMS à tous les Etats membres et du *Règlement sanitaire international (RSI) modifié*<sup>6</sup> en vue d'une «préparation à la pandémie» («Pandemic Preparedness») au niveau mondial. Pour la Suisse, cela signifierait, malgré les affirmations contraires, la fin de sa souveraineté en matière de santé. En outre, en tant qu'Etat membre riche, la Suisse devrait également participer aux frais de la prévention et de la lutte contre les pandémies pour les Etats membres sous-développés. L'OMS se réserve en outre le droit d'envoyer des experts en Suisse, qui pourraient obliger notre gouvernement à isoler les citoyens récalcitrants sur ordre de l'OMS. Le contenu de ces accords (Traité et RSI) n'a jusqu'à présent jamais été discuté publiquement, pas même au Parlement.

Il faut mettre un terme au démantèlement de la démocratie directe et à la destruction des fondements étatiques de notre société libérale. Les passages caviardés dans les contrats avec les entreprises pharmaceutiques doivent être rendus publics; les «manœuvres» en faveur de Gavi doivent faire l'objet d'une enquête transparente et être publiées; la signature prévue de l'accord avec l'OMS, qui est également sévèrement critiqué par d'autres pays, doit être reportée jusqu'à ce que les citoyens suisses soient suffisamment informés pour pouvoir voter sur ce projet.

Source: *Schweizer Monat*, Sonderpublikation, p. 16–18, novembre 2023

(Reproduction avec l'aimable autorisation de la rédaction.)

(Traduction «Point de vue Suisse»)

<sup>1</sup> Voir aussi: Sezanur Rahman, Mahfuzur M. Rahman, Mojnu M. Miah et. al.: «COVID-19 Reinfections among Naturally Infected and Vaccinated Individuals.» *Sci Rep*

12, 1438, 2022. <https://doi.org/10.1038/s41598-022-05325-5>; Benjamin Bowe, Yan Xie, Ziyad Al-Aly: «Acute and Postacute Sequelae Associated with SARS-CoV-2 Reinfection». *Nature Medicine* 28, 2398-2405, *Nature Medicine* 28, 2398-2405, November 2022. <https://doi.org/10.1038/s41591-022-02051-3>; Maria Elena Flacco, Cecilia Acuti Martulluci, Valentina Baccolini et al: «Risk of Reinfection and Disease after SARS-CoV 2 Primary Infection: Meta-Analysis», *European Journal of Clinical Investigations*, 52:e13845, 2022. <https://doi.org/10.1111/eci.13845>

<sup>2</sup> Voir aussi: Peter A. McCullough, Ronan J. Kelly, Gaetane Ruocco et. al: «Pathophysiological Basis and Rationale for Early Outpatient Treatment of SARS-CoV-2 (COVID-

19) Infection». *The American Journal of Medicine* 134, No 1, Januar 2021; Peter A. McCullough, Paul E. Alexander, Robin Armstrong: «Multifaceted Highly Targeted Sequential Multidrug Treatment of Early Ambulatory High-Risk SARS-CoV-2 Infection (COVID-19)». *Cardiovascular Medicine* 21(4), p. 517–530, 2020.

<sup>3</sup> [www.law.cornell.edu/uscode/text/21/360bbb-3](http://www.law.cornell.edu/uscode/text/21/360bbb-3)

<sup>4</sup> Voir aussi: International Patent Classification de World Intellectual Property Organization: «International Application Number PCT/US93/0484», 7 mai 1993.

<sup>5</sup> [apps.who.int/gb/inb/pdf\\_files/inb5/A\\_INB5\\_6-fr.pdf](https://apps.who.int/gb/inb/pdf_files/inb5/A_INB5_6-fr.pdf)

<sup>6</sup> [apps.who.int/gb/wgihhr/pdf\\_files/wgihhr1/WGIHR\\_Compilation-fr.pdf](https://apps.who.int/gb/wgihhr/pdf_files/wgihhr1/WGIHR_Compilation-fr.pdf)